



2 Rue clément Ader
35150 JANZE

Date de convocation

5 juin 2026

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 28

Titulaires présents : 17

Suppléants présents : 4

Nombre de votants : 21

Quorum : 15

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 11 juin 2026

Le jeudi onze juin deux mil vingt-six à dix-huit heures trente, le Comité du syndicat mixte Eau de la Forêt du Theil s'est réuni en session ordinaire à Janzé, sous la présidence de Monsieur Christian SORIEUX, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

N° 2026-24

THEME : FINANCES

OBJET : BUDGET ANNEXE « BATIMENT N°2 JANZE » : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2025

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M49 développée,

VU la délibération n°2026-01 du 5 février 2026 portant reprise anticipée du résultat d'exploitation 2025 du budget annexe « Bâtiment n°2 Janzé »,

VU le Compte de gestion 2025 du Comptable approuvé par délibération ce même jour,

VU le Compte administratif 2025 du Syndicat approuvé par délibération ce même jour,

Monsieur le Président rappelle aux délégués syndicaux que lors de la séance du 5 février 2026, le Comité syndical a procédé à la reprise anticipée du résultat d'exploitation 2025 du budget annexe « Bâtiment n°2 Janzé » sur la base des résultats provisoires de l'exercice.

Au regard de l'adoption des comptes administratif et de gestion, qui ne fait apparaître aucune différence avec ladite délibération, il est donc proposé aux membres de l'assemblée de se prononcer sur l'affectation définitive des résultats.

Les comptes définitifs de l'exercice 2025 du budget annexe « Bâtiment n°2 Janzé » font apparaître les résultats suivants :

1) Constat des résultats :

Section d'exploitation	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat 2025	Résultat reporté 2024	Résultat de clôture 2025
	5 421,51 €	800,00 €	-4 621,51 €	0,00 €	-4 621,51 €

2) Affectation du résultat d'exploitation :

Le résultat de la section d'exploitation est affecté, selon la règle comptable en priorité à la section d'investissement, et selon l'ordre suivant :

- pour couvrir le besoin de financement de l'exercice précédent,
- et/ou pour constituer des réserves,
- et/ou en report à nouveau de la section de fonctionnement s'il y a lieu.

Il est donc proposé aux membres du Comité syndical d'affecter définitivement le résultat de clôture de la section d'exploitation, soit 4 621,51 € en dépenses au compte 002 de la section d'exploitation du budget annexe « Bâtiment n°2 Janzé ».

Présents

AMANLIS :

ARBRISSEL : JOUAULT Fanny

BOISTRUDAN : GUEGAN Romuald

LA BOSSE-DE-BRETAGNE : HAMON
Jean-Charles

BRIE : BOUYER Melvyn

CHELUN : SORIEUX Christian

COËSMES : COLLIOT Yannick

LA COUYERE : SOLLIER Jacqueline

EANCE :

ERCE-EN-LAMEE : CONSTANTIN Gilles

ESSE : GINGUENE Jean-Pierre

FORGES-LA-FORÊT : BOULET Yves

JANZE : SAUDRAIS Emmanuel

LALLEU : PAPION Ludovic

MARCILLE-ROBERT : RESTIF Benjamin

MARTIGNE-FERCHAUD : HENRY

Patrick

RETIERS : LE VERGER Denis, BREAL

Didier

ST-SULPICE-DES-LANDES : PAITEL

Aurélie

SAINTE-COLOMBE : GEORGES Isabelle

SAULNIERES : ROUX Guillaume

LE SEL-DE-BRETAGNE :

TEILLAY :

LE THEIL-DE-BRETAGNE : LECOMTE

Christophe

THOURIE :

TRESBOEUF : BOURNICHE Romain

Délégués excusés

ROBERT Patrick, MALOEUVRE

Antoine, SAULNIER Yvette, GUAIS

Gaston, BOIXIERE Benjamin, ROGER

Christine, DROUIN Florence, LEVEQUE

Edmond, LOUIS Gwénola

Délégués absents

DIOT Jean-Yves, LE MOIGNO Vincent

Pouvoirs

Secrétaire de séance

LECOMTE Christophe

Assistaient également :

DOMBRIE Alan, PONCELET Laurent,

MORLIER David, AQUALIA ;

CHAUVIERE Olivier, SMG Eau 35 ;

DUVAL Mylène, BOUVET Sylvain, GENDROT

Marie, Eau de la Forêt du Theil

Considérant que le compte administratif 2025 du budget annexe « Bâtiment n°2 Janzé » fait apparaître un déficit en section d'exploitation de 4 621,51 €,

Considérant la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025 par délibération n° 2026-03 du 5 février 2026,

Considérant qu'il y a lieu de reprendre les résultats définitifs de l'exercice 2025 de ce budget annexe et de procéder à leur affectation définitive,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **CONSTATE les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe « Bâtiment n°2 Janzé » en mouvements budgétaires de la section d'exploitation pour – 4621,51 € ;**
- **APPROUVE l'affectation définitive du déficit d'exploitation de 4 621,51 €, conformément à la reprise anticipée au budget primitif 2026 en date du 5 février 2026, au compte 002 "Résultat d'exploitation reporté".**

Fait et délibéré en séance le 11 juin 2026,

Le Président,
Christian SORIEUX

